



**PRÉFET  
DE LA HAUTE-MARNE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction départementale  
des territoires**

**SERVICE SÉCURITÉ ET AMÉNAGEMENT**

Chaumont, le

**- 4 MAI 2021**

**COMMISSION DÉPARTEMENTALE DE LA  
PRÉSERVATION DES ESPACES NATURELS,  
AGRICILES ET FORESTIERS**

Affaire suivie par : Elisa VACHER

Tél. : 03 25 30 79 78

[elisa.vacher@haute-marne.gouv.fr](mailto:elisa.vacher@haute-marne.gouv.fr)

**Objet** : Examen du projet d'abrogation de la carte communale de Viéville par la Commission départementale de la préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers (CDPENAF).

Monsieur le Président,

La Communauté d'Agglomération de Chaumont, compétente en matière d'urbanisme sur son territoire, a délibéré en faveur de l'engagement d'une procédure d'abrogation de la carte communale de Viéville le 16 décembre 2020.

Dans le cadre de cette procédure, par un courrier reçu le 18 mars 2021 par mes services, vous avez sollicité l'avis de la Commission départementale de la préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers (CDPENAF) afin qu'elle rende un avis sur votre projet d'abrogation de la carte communale de Viéville.

Je vous informe que cette commission qui s'est réunie le 22 avril 2021 pour examiner ce projet, a émis sur celui-ci un avis **défavorable** au regard des éléments présentés.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma considération très distinguée.

Pour le Président de la CDPENAF, le  
Directeur départemental des territoires



Xavier Logerot

Monsieur Stéphane MARTINELLI  
Président de la Communauté d'Agglomération de Chaumont  
C'SAM  
5 Avenue Emile Cassez  
52000 CHAUMONT